

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 septembre 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 30 septembre, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : . Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Mmes Aurore GUY, Sandra HARO et Charlotte GUESNE, MM. Kévin TRONCHET et Laurent MAUDET, Mmes Marie-Thérèse PICHEREAU et Stéphanie AGEORGES.

Absents excusés : MM. Jean-François CORNÉE, André MAUFAY et Jacky LETAY.

M. Jacky LETAY a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Aline BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h35.

Approbation procès-verbal de la séance du 26 août 2021.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 26 août 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Parcelle ZA n°127 (1, rue du Pont du Gué) ; parcelle AC n°95 (6 rue de Beaumont) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - Désignation d'un représentant pour le groupe de travail « Mobilité ».

Madame le Maire explique que suite au transfert de la compétence « Mobilité », le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 30 août dernier, de créer un groupe de travail afin de réfléchir aux actions à mettre en place. Ce groupe de travail sera composé d'un représentant par commune, qui peut être un conseiller municipal ou un conseiller communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation du membre suivant pour représenter la commune de Maresché au sein du groupe de travail « Mobilité » :

- M. Thierry GAUTIER, conseiller municipal.

Raccordement au bouquet de service public, dématérialisation des documents budgétaires et expérimentation du Compte Financier Unique.

► Raccordement au bouquet de service « service-public.fr ».

Madame le Maire explique que la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA), met à la disposition des communes des services en ligne pour simplifier la vie des usagers. Près de 9 500 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif.

Le raccordement des communes au dispositif est gratuit. Il permet aux administrés d'accéder à distance à certaines démarches en ligne : demande d'actes d'état civil

(AEC), déclaration de changement de coordonnées (JCC), demande d'inscription sur les listes électorales (ILE), recensement citoyen obligatoire (RCO), démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs (DDPACS), déclaration d'ouverture de chantier (DOC). Elle précise que ces services rendus aux administrés sont accessibles

7j/7, 24h24 sur le site service-public.fr.

Ce dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place est un moyen de renforcer la dimension moderne et innovante de la commune et ne nécessite aucun investissement financier spécifique. Ces démarches en ligne sont par ailleurs respectueuses des dispositions prises par la CNIL.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur le raccordement de Maresché à ce bouquet de services gratuit de démarches administratives en ligne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le choix d'adhésion à « service-public.fr »,
- charge Madame le Maire de faire la demande de raccordement au bouquet de services des communes par le biais du téléservice dédié,
- mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches jusqu'à l'aboutissement du dossier.

► **Dématérialisation des documents budgétaires et expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a validé l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 en remplacement de l'actuelle M14.

Les élus avaient par ailleurs décidé de proposer la candidature de la commune de Maresché à l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Pour mémoire, le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Il s'agira d'un document comptable conjoint qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Madame le Maire annonce que la candidature de Maresché a été retenue. La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert d'une part la dématérialisation des documents budgétaires (budget primitifs, décisions modificatives, etc.) et, d'autre part, la signature d'une convention avec l'État, qui a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME sa volonté d'expérimenter le CFU,
- AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre en place la dématérialisation des documents budgétaires de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la commune et l'État, ainsi que tout document nécessaire pour expérimenter le CFU pour les comptes 2022.

Décision concernant la réparation ou le remplacement de l'abribus rue du Mans.

Madame le Maire rappelle que lors de sa réunion du 06 mai 2021, le Conseil Municipal avait débattu de la nécessité de réparer ou de changer l'abribus rue du Mans.

Contacté par la mairie, M. BEAURY de JB Charpente s'est rendu sur place. Compte tenu de l'état de l'abribus, il ne fera pas de devis. Selon lui, une réparation s'avèrerait très onéreuse, à cause du nombre de pièces à remplacer, et sans garantie d'un résultat satisfaisant et pérenne.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de remplacer l'abribus rue du Mans,
- de solliciter l'aide financière de la Région,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'achat et à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Attribution d'une subvention à la bibliothèque de Beaumont-sur-Sarthe.

Madame le Maire rappelle la demande de la commune de Beaumont-sur-Sarthe pour le versement d'une subvention à la bibliothèque. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, cette bibliothèque qui était auparavant gérée par la communauté de communes, est devenue compétence communale. La

commune de Beaumont-sur-Sarthe assure donc le financement de cet équipement et a instauré la gratuité du prêt de livres pour tous les lecteurs, y compris ceux qui n'habitent pas à Beaumont. Madame le Maire fait part des dispositions prises par certaines communes voisines.

Au cours de la discussion, les élus confirment qu'ils ne sont pas opposés au versement d'une subvention à la commune de Beaumont pour le fonctionnement de la bibliothèque, mais ils souhaitent d'une part avoir plus de détails sur ses frais de fonctionnement et, d'autre part, trouver un système équitable, proportionnel au nombre de lecteurs de Maresché qui fréquente cet établissement. En outre, ils ne veulent pas léser la bibliothèque de Maresché et aimeraient au contraire la dynamiser, notamment en relançant le partenariat avec l'école (mis en attente en raison de la crise sanitaire), en établissant un partenariat avec les assistantes maternelles, etc.

Réorganisation du service technique suite au départ en retraite d'un agent : achat d'une balayeuse, entretien des haies et des chemins, etc.

Madame le Maire donne la parole à MM. Jean-Louis DROUIN et Laurent MAUDET.

Concernant l'achat d'une balayeuse, et suite à la dernière réunion du SIVOM du Haut Maine, la mutualisation de ce matériel semble compliquée.

M. DROUIN expose les démarches entreprises par la commission travaux/voirie pour l'achat d'une balayeuse (rencontre avec un commercial, contact avec les fabricants, etc.). Le budget se situe entre 15 000 € et 20 000 € hors taxes. Actuellement, il attend une réponse pour les démonstrations. Compte tenu de l'importance de l'investissement, l'assemblée valide ce choix d'avoir une démonstration avant de valider un devis.

Enfin, il fait un point rapide sur l'établissement des devis pour la taille des haies et l'entretien des chemins pédestres.

Projets en cours : point sur l'avancée des achats de terrain, des travaux et choix de devis.

► Aménagements de sécurité rue de Ballon : Madame le Maire a rappelé l'entreprise pour connaître leur date d'intervention. Elle attend leur réponse.

► Rue des Sablons : la commune est toujours en attente de la réponse du SIAEP de Rouessé-Fontaine pour le réseau d'eau.

► Les élus discutent de la proposition d'achat d'un terrain attenant au terrain communal qui se situe derrière la salle polyvalente.

► Atelier communal place de l'Église : les travaux de réaménagement intérieur et d'électricité sont terminés.

► Travaux d'électricité sur le terrain de la commune rue du Pont Gué. Le coffret posé par ENEDIS est en triphasé : il doit être remis en monophasé.

M. DROUIN présente les travaux envisagés et le coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le devis de Monsieur Arnaud BLAVETTE, électricien, d'un montant de 2 787.14 € TTC.

► Achat d'un terrain à La Croix Verte, rue de la Croix de Pierre.

La vente devrait être signée fin septembre.

► Lotissement route de Bèlevant : suite à l'échec de l'appel à concurrence, 4 cabinets d'étude ont été sollicités pour faire une proposition. L'un d'entre eux a attiré l'attention de la commune sur le fait que le projet est soumis à un dossier préalable au titre de la loi sur l'eau.

► Le Conseil Municipal poursuit l'élaboration de son programme d'entretien des collecteurs.

Questions diverses.

- Brève présentation du projet de construction par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles d'une salle pour les sport de raquette (tennis de table et tennis).

- Madame REIGNIER présente le projet de développement de l'itinéraire de randonnée Via Sancti Martini qui traverse la Sarthe et qui va passer par la commune de Maresché.

- Réunion débat sur les effets du numérique.

- Madame Marie-Thérèse PICHEREAU fait un compte-rendu de la réunion du groupe de travail « aide alimentaire ».

- Vin d'honneur pour le départ en retraite de M. LECLOU : samedi 23 octobre à 11h00 à la salle polyvalente.

- Le Moto Club de Maresché 72 organise sa 3^{ème} balade au profit de la Ligue contre le cancer le dimanche 17 octobre 2021 (boucle au départ de Maresché, pause à l'étang de La Bazoge et retour à Maresché).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 octobre 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h45.